

Assemblée primaire du 15 juin 2026

Conformément à l'article 9 de la loi sur les communes du 4 février 2004, l'assemblée primaire a été convoquée pour le lundi 15 juin 2026, à 20h00, à la salle communale du home Le Carillon, par affichage au casier public dans les délais légaux, soit 20 jours au moins avant l'assemblée ainsi que par la distribution du fascicule « Liaison » dans tous les ménages.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 décembre 2025
2. Rapport du Président sur les comptes de l'année 2025
3. Lecture du rapport de vérification des comptes 2025
4. Adoption des comptes 2025 (LCo, art. 17, al. 1, lettre b)
5. Approbation de l'adhésion à l'association des cycles d'orientation de la région de Sion (LCo, art. 17, al. 1, lettre i)
6. Divers

M. le Président Nicolas Pralong ouvre l'assemblée en saluant :

- les différentes autorités présentes ;
- le pouvoir judiciaire ;
- les citoyennes et citoyens présents ;
- les nouveaux citoyens et domiciliés participant pour la première fois à une assemblée primaire.

Il excuse Mme Isabelle Fontannaz, vice-juge, M. Albert Rossetti, huissier, M. Guy Delalay, ancien vice-président de la commune, ainsi que M. Cédric Savioz, directeur du Lac Souterrain, de même que les quelques citoyennes et citoyens qui ont eu la gentillesse d'annoncer leur absence.

M. le juge André Crettaz est nommé scrutateur.

I. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 décembre 2025

Le procès-verbal décisionnel de l'assemblée primaire du 15 décembre 2025 a été distribué à tous les ménages par le biais du fascicule « Liaison » avec possibilité de télécharger le procès-verbal complet par QR code ou en se rendant sur le site internet communal. Ledit procès-verbal est accepté à main levée à l'unanimité.

M. le secrétaire communal Florian Gillioz passe ensuite à la lecture des résultats des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissement et des comptes du bilan au 31.12.2025.

Comptes de fonctionnement

Total des charges	-10'002'205.32
Total des revenus	13'192'922.69
Marge d'autofinancement	3'190'717.37
Amortissements comptables	-1'194'938.85
Attr. sur les fonds et financements spéciaux	-79'096.30
Prél. sur les fonds et financements spéciaux	--.--
Excédent de revenus	1'916'682.22

Comptes d'investissement

Total des dépenses	-726'142.71
Total des recettes	161'100.40
Investissements nets	-565'042.31

Bilan

Actif financier	12'021'787.91
Actif administratif	12'839'009.92
Total	24'860'797.83
Capitaux de tiers	11'670'023.93
Capitaux propres	13'190'773.90
<i>Dont financements spéciaux</i>	416'664.44
<i>Dont excédent du bilan</i>	12'774'109.46
Total	24'860'797.83

II. Rapport du Président sur les comptes de l'année 2025

Comme indiqué dans le message introductif du bulletin « Liaison », l'année 2025 s'inscrit dans la continuité d'une conjoncture économique globalement stabilisée. Après les incertitudes des années précédentes, l'économie suisse a confirmé sa solidité et sa capacité d'adaptation. La croissance est demeurée modérée, soutenue principalement par la demande intérieure, tandis que le contexte international a poursuivi son amélioration progressive, malgré des incertitudes persistantes. L'inflation est restée contenue, grâce notamment au maintien d'une politique monétaire prudente de la Banque nationale suisse.

Dans ce contexte, les comptes 2025 reflètent une situation financière toujours saine et maîtrisée. A l'instar de l'exercice précédent, les prévisions faites lors de l'établissement du budget 2025, combinées à un ralentissement de certaines dépenses non prioritaires, sans renoncer aux investissements et projets à venir, ont permis de dégager une marge d'autofinancement de CHF 3'190'717.37.

Le résultat positif obtenu aux comptes 2025 démontre une bonne gestion des dépenses publiques et des investissements généraux.

Au niveau du fonctionnement,

Les charges de fonctionnement 2025 avant amortissements s'élèvent à CHF 10'081'301.62 contre CHF 10'085'569.33 l'année précédente, soit une diminution de 0.04 %.

Les produits augmentent pour atteindre CHF 13'192'922.69, contre CHF 13'189'203.84 en 2024, ce qui représente une hausse de 0.03 %.

Après prise en compte des amortissements (CHF 1'194'938.85) et des attributions aux fonds et financements spéciaux (CHF 79'096.30), l'exercice 2025 se solde par un excédent de revenus provenant de l'activité opérationnelle de CHF 1'916'682.22, contre CHF 1'805'329.91 en 2024 et CHF 48'637.04 prévu au budget 2025.

La marge d'autofinancement de CHF 3'190'717.37 permet ainsi de financer intégralement les investissements nets de l'année (CHF 565'042.31), dégageant un excédent de financement final de CHF 2'625'675.06.

M. le Président apporte également des explications complémentaires par rapport au fascicule « Liaison », soit :

ADMINISTRATION GENERALE / Personnel administratif / Amortissements administration générale ;

SECURITE PUBLIQUE / Police Régionale des Villes du Centre / Conservation cadastre / Cubage des bâtiments / CSP du Vallon ;

ENSEIGNEMENT & FORMATION / Contribution au traitement des enseignants primaires / Subventions pour les ressources pédagogiques / Participation aux frais des cycles d'orientation / Transport des élèves en situation de handicap ;

CULTE, CULTURE & LOISIRS / Petit Passeport Léonardin / Entretien des places, parcs et jardins / Soutien à la pratique du ski ;

SANTE / Participation communale aux soins de longue durée / Participation au CMS régional / Participation aux frais dentaires ;

SECURITE SOCIALE / Aide aux familles léonardines pour les enfants jusqu'à 17 ans / Sacs taxés offerts aux familles avec des bébés et aux personnes souffrant d'incontinence / Coûts de fonctionnement UAPE ;

TRANSPORTS / Routes cantonales / Déblaiement de la neige / Location places, vélostation, P+R ;

PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT / Gestion de l'eau potable / Gestion des eaux usées / Gestion des déchets ;

Concernant l'eau potable, le poste « attribution au financement spécial eau potable » présente un bénéfice de CHF 25'182.50, montant attribué comme engagement au financement spécial dudit poste figurant au passif du bilan.

Au niveau des eaux usées, le poste « attribution au fonds eaux usées » présente un bénéfice d'un montant de CHF 42'816.84 permettant de ramener la perte cumulée reportée à CHF 67'141.-. La décision du Conseil communal, présentée à l'assemblée primaire de décembre 2023, d'augmenter le prix du m³ des eaux usées de 10 ct ainsi que la participation de la Commune d'Ayent aux coûts de fonctionnement de la STEP de Chandoline dès 2024 devraient permettre d'éponger ladite perte à court terme et d'équilibrer la gestion des eaux usées de façon pérenne.

Quant au bénéfice relatif au traitement des déchets, il s'élève à CHF 11'096.96, portant la perte cumulée reportée à CHF 140'594.-. En 2025, une étude portant sur les charges

annuelles du personnel imputées au secteur de la gestion des déchets a été réalisée. Elle a permis de réduire ces charges grâce à une répartition plus précise des tâches effectivement accomplies par le personnel concerné. Cette nouvelle répartition a également été appliquée aux exercices 2022 à 2024. Elle permet de dégager un bénéfice pour l'exercice 2025, tout en restant globalement neutre sur le plan comptable. La hausse de la taxe de base selon le volume des bâtiments de quelques centimes dès le 1er janvier 2026 (26 ct par m³ SIA au lieu de 20 ct) devrait permettre d'autofinancer de façon pérenne la gestion des déchets et de poursuivre dans l'amortissement de la perte cumulée.

ECONOMIE PUBLIQUE / Location place Euro-Relais / Location zone industrielle Mangold ;

FINANCES ET IMPOTS / Impôts sur les personnes physiques et morales / Péréquation financière.

Dès lors, après amortissements et attributions aux fonds et financements spéciaux, l'exercice 2025 se solde par un excédent de revenus de CHF 1'916'682.22.

La dette nette par habitant de fin 2024 (CHF 870.-) est totalement épongée et fait place à un patrimoine net par habitant de CHF 134.- à fin 2025. Dans la perspective des importants investissements à venir (salle polyvalente, école, ...), cette situation est réjouissante. Il convient de noter que les projets présentés lors des dernières assemblées primaires sont en cours de réalisation et que ce montant par habitant évoluera en fonction de l'avancement desdits projets.

Au niveau des investissements

Le coût total des investissements nets réalisés se monte à CHF 565'042.31 contre CHF 1'572'674.- prévus au budget. Cet important écart s'explique d'une part par des investissements provisionnés dans les exercices précédents pour le montant prévu au budget et qui ont coûté moins cher que prévu ou pour lesquels des subventions plus importantes ont été encaissées. Ces investissements font donc l'objet d'une dissolution de provision (aménagement de la place de la Gare CHF 603'422.70 ; réfection de la rue de l'Église CHF 78'232.98 ; réfection STAP CHF 86'097.24) ou d'une recette supplémentaire (aménagement de la place de la Gare CHF 92'412.-). D'autre part, la participation communale aux travaux de réfection du home, prévue au budget, a fait l'objet d'un report sur 2026 (CHF 133'400.-).

M. le Président commente ensuite les investissements suivants de plus de CHF 100'000.- réalisés en 2025 :

- Place de la gare ;
- Réfection « Ruelle des Fougains » ;
- Réfection « Rue Grande Meunière » ;
- RPU Les Bâtiments.

Graphiquement, la situation financière est résumée sur beamer et les indicateurs officiels du canton se présentent ainsi :

Indicateur	Valeur	Appréciation officielle
Taux d'endettement net	-4.25 %	Bon
Degré d'autofinancement	564.71 %	Haute conjoncture
Taux d'autofinancement	24.73 %	Bon
Dette nette par habitant	- CHF 134.-	Patrimoine net
Part des charges d'intérêts	0.77 %	Bon

Le Conseil communal juge l'exercice 2025 très positif, dans un contexte économique globalement stable. Après amortissements et attributions aux fonds et financements spéciaux, il en ressort un excédent de revenus de l'activité opérationnelle de CHF 1'916'682.22. La marge d'autofinancement, de CHF 3'190'717.37, permet en outre de financer intégralement les investissements nets de l'année et dégage un excédent de financement final de plus de 2.5 millions de francs (CHF 2'625'675.06). Enfin, la dette nette par habitant à fin 2024 (CHF 870.-) est entièrement résorbée et fait place à un patrimoine net par habitant de CHF 134.- à fin 2025.

En conclusion, au vu des chiffres présentés et des indicateurs de l'État du Valais, le Conseil communal estime que la politique de gestion communale est en adéquation avec sa capacité financière. Après analyse de ces résultats et contrôle par l'organe de révision, il est proposé à l'assemblée primaire d'accepter les comptes 2025 tels que présentés.

M. le Président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Comme la parole n'est pas demandée pour des compléments d'information, le point -3- de l'ordre du jour est débattu.

III. Lecture du rapport de vérification des comptes 2025

Se référant à l'article 83 LCo, M. Basile Ançay de la fiduciaire Fidag donne lecture du rapport 2025. Il se tient néanmoins à disposition pour des renseignements supplémentaires et comme aucune question n'est posée, M. le Président le remercie pour le travail accompli et passe au point -4- de l'ordre du jour.

IV. Adoption des comptes 2025 (LCo, art. 17, al. 1, lettre b)

Conformément à l'art. 17, let. b, LCo, les comptes tels que présentés et contrôlés selon le rapport de la fiduciaire mandatée, sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité par main levée.

V. Approbation de l'adhésion à l'association des cycles d'orientation de la région de Sion

Le Conseil communal a été informé de la nécessité de remplacer la convention intercommunale d'orientation scolaire, signée en 1990 entre les communes de Saint-Léonard, Arbaz, Sion et Grimisuat, par une structure associative plus adaptée aux besoins actuels et futurs.

Cette convention garde les mêmes buts, mais institue une personnalité morale à l'association permettant la constitution d'un droit de superficie (DDPS) et de contracter un emprunt bancaire. Cet aspect est primordial car les infrastructures existantes sont vieillissantes, et leur remplacement s'avère plus économique que leur rénovation.

Formellement, les statuts doivent être adoptés par les exécutifs communaux et l'adhésion à l'association de communes doit être approuvée par les assemblées primaires. Ensuite, les statuts devront être homologués par le Conseil d'Etat.

Un projet d'association a été élaboré en collaboration avec M. Albert Gaspoz, Administrateur du CO de Sion et les juristes cantonaux.

Le but de l'association reste inchangé, à savoir celui d'assurer en commun l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement secondaire du premier degré donné aux cycles d'orientation pour tous les élèves domiciliés sur le territoire des communes signataires.

Les communes Sion, Grimisuat, Arbaz, Mont-Noble et Saint-Léonard souhaitent adhérer à l'association.

Les organes de l'association seront les suivants :

- Assemblée générale : composée des représentants des communes signataires ;
- Comité : 3 membres pour la Ville de Sion et 1 membre désigné par chacune des autres communes membres ;
- Commission scolaire intercommunale ;
- Les vérificateurs de comptes et de gestion.

La mise en place formelle de cette structure sera soumise à l'approbation des communes signataires.

Les communes signataires s'engagent à faire fréquenter les cycles d'orientation de Sion par tous leurs élèves, à l'exception des cas spéciaux qui seront réglés par le comité. Les élèves fréquenteront l'un ou l'autre cycle d'orientation sur décision de la direction, le comité étant en charge de traiter les recours.

Le Conseil communal a validé les statuts et l'adhésion à cette association lors de la séance du 27 avril 2026. C'est maintenant à l'assemblée primaire d'approuver l'adhésion à l'association des communes.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Comme la parole n'est pas demandée, l'assemblée accepte l'adhésion à l'association des cycles d'orientation de la région de Sion à l'unanimité par main levée.

VI. Divers

Lac souterrain

M. le Président présente quelques chiffres relatifs au dernier exercice :

- Le nombre de visiteurs en 2025 s'élève à 113'428, soit le meilleur résultat depuis la création de la SA ;
- Le chiffre d'affaires global atteint CHF 1'601'188.-, avec un résultat de l'exercice de CHF 280'279.-.

Des remerciements sont adressés au directeur, M. Cédric Savioz, aux employés du lac, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration pour leur collaboration efficace.

M. le Président fait ensuite un point de situation sur quatre projets d'envergure :

RPU Les Bâtiments

M. le Président informe que dans le contexte des Remembrements Parcellaires Urbains (RPU), une Commission d'Exécution (CoEx), indépendante de l'Exécutif communal, est chargée de la mise en œuvre technique et financière des travaux, y compris de l'établissement du décompte final et de la répartition des frais. Dans notre cas, la CoEx travaille en collaboration avec M. Patrick Lathion du bureau Geosat SA, qui officie également en tant que secrétaire de la commission.

À ce stade, tous les propriétaires ont pu faire part de leurs volontés dans le cadre de ce remembrement. La commission a pour objectif de tenir compte des vœux des propriétaires et de finaliser le dossier du nouvel état, le projet routier, les équipements ainsi que le décompte provisoire.

Cette étape sera suivie d'une mise à l'enquête publique cet été du nouvel état parcellaire et des servitudes, du décompte provisoire ainsi que du projet routier. La suite dépendra des éventuelles oppositions. Dès la liquidation complète de toutes les oppositions et recours, le

nouvel état entrera en force par décision du Conseil d'État et la planification du début des travaux de génie civil et sanitaire pourra être effectuée.

M. le Président précise qu'il est toutefois difficile de fournir un planning précis, celui-ci dépendant entièrement des oppositions et de leur traitement.

Salle polyvalente Union Fruits

M. le Président informe que la mise à l'enquête du projet de la salle polyvalente, effectuée en avril 2025, a fait l'objet de trois oppositions. Le principal point bloquant provenait du fait que l'affectation du bâtiment de l'Union Fruits n'est pas conforme à la zone résidentielle (R2), tant dans son usage actuel (halle agricole) que dans l'affectation envisagée (salle polyvalente).

L'Exécutif était conscient de ce risque. Toutefois, il a décidé de procéder à la mise à l'enquête, sachant que, en l'absence d'opposition, le canton aurait pu accorder une dérogation. De plus, cette problématique d'affectation est corrigée dans le projet du nouveau plan d'affectation des zones (PAZ). Le canton a néanmoins délivré un refus d'autorisation de construire.

Afin d'éviter que le projet ne soit bloqué jusqu'à la validation du nouveau PAZ et du nouveau règlement communal des constructions et des zones (RCCZ), une demande de modification partielle de la zone de la Place de la Gare a été déposée auprès du canton en janvier 2026, dans le but de classer ce secteur en zone d'utilité publique. La mise à l'enquête de cette modification a été réalisée sans opposition.

Dès l'obtention de l'accord formel du canton pour cette modification partielle, une nouvelle mise à l'enquête du projet pourra être effectuée.

Centre scolaire

M. le Président informe que la mise au concours pour la construction de la crèche, en 2009, intégrait également la transformation du centre scolaire. De ce fait, nous devons travailler avec le groupement d'architectes qui avait remporté le concours à l'époque pour notre projet de nouvelle salle de gymnastique, l'extension du centre scolaire et le réaménagement du périmètre.

Les deux bureaux d'architectes concernés ne travaillant plus ensemble, un concours de projets sur invitation est prévu cette année afin de déterminer avec lequel des deux bureaux nous poursuivrons ce projet d'envergure.

Au niveau du calendrier, M. le Président précise que le jury se réunira en septembre pour désigner le bureau d'architectes retenu.

Requalification de la route cantonale T9 à travers Uvrier – Saint-Léonard

M. le Président informe que ce projet, devisé initialement à CHF 17,5 millions (avant le subventionnement fédéral de CHF 2,3 millions), dont CHF 1,25 million à la charge de notre commune et qui a fait l'objet d'une séance d'information publique en 2023 est actuellement bloqué par une opposition pas formellement liquidée par le service cantonal compétent, mais en bonne voie selon nos informations. Il ne peut pas en dire davantage à ce stade, si ce n'est que, si les travaux n'ont pas débuté d'ici à fin 2027, la subvention fédérale sera perdue.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

M. le citoyen Jean-Charles Pellet demande si les projets relatifs à la salle polyvalente Union Fruits ainsi qu'à la requalification de la route cantonale T9 traversant Uvrier – Saint-Léonard devront être soumis au vote des citoyens.

M. le Président répond que ces deux projets feront l'objet de crédits d'engagement qui seront soumis, le moment venu, à l'approbation de l'assemblée primaire.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le Président profite de l'occasion qui lui est offerte pour remercier encore une fois ses collègues du Conseil communal, le secrétaire communal, les employés communaux, les membres des commissions, les sociétés et tous ceux qui donnent de leur temps pour la communauté « léonardine », contribuant ainsi à rendre la vie villageoise toujours plus agréable. Il remercie les 44 citoyennes et citoyens présents et lève la séance.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président :

Nicolas PRALONG

Le secrétaire :

Florian GILLIOZ

Saint-Léonard, le 15 juin 2026